

gouvernement pour les lois d'affaires, et sur son remarquable rapport relatif aux mines, fut votée la loi du 27 avril 1838.

Pendant la session de 1839, se forma la coalition. L'opposition dont M. Sauzet faisait partie vit venir à elle M. Guizot et ses amis. M. Sauzet parla contre le ministère dans la discussion de l'adresse. Celui-ci l'emporta à une très-faible majorité, donna sa démission, la reprit, puis prononça la dissolution de la Chambre. La coalition conquit la majorité. M. Sauzet fut réélu. Pendant deux mois, un grand nombre de combinaisons ministérielles furent tentées ; le nom de M. Sauzet figurait dans presque toutes. Ces tentatives avortèrent. L'émeute du 12 mai hâta la formation d'un cabinet présidé par le maréchal Soult, et qui, en présence du péril, tenta la réconciliation du centre droit et du centre gauche. M. Passy, qui, depuis trois semaines, avait été nommé président de la Chambre, entra dans le nouveau cabinet ; M. Sauzet fut appelé à le remplacer.

La durée de sa présidence fut la plus longue qu'ait vue la monarchie constitutionnelle. Elle ne finit qu'avec elle. M. Sauzet fut élu dix fois pendant neuf ans, tantôt contre M. Thiers, tantôt contre MM. Odilon-Barrot, Dupin et Lamartine. L'élection de 1847 lui avait donné une majorité plus forte que les précédentes.

Pendant tout le cours de sa présidence, il s'attacha à être aussi constamment impartial envers la minorité qu'envers la majorité. Il posait les questions avec clarté et sincérité, et permettait à toutes les opinions de se produire, en ne se mêlant jamais lui-même aux débats, pour ne compromettre ni son impartialité ni son auto-